

Quelle dynamique pour les formations «filière équine»¹ en 2014/2015 ?



équi-ressources

emplois, métiers, formations

Par équi-ressources

Les formations aux métiers du cheval se caractérisent par une grande diversité, touchant à la fois aux autorités de tutelle, aux types d'établissements, aux contenus et aux modes de formation (initiale, apprentissage, continue, validation des acquis de l'expérience). En France, en 2014/2015, 8 360 apprenants ont suivi une formation « filière équine ».

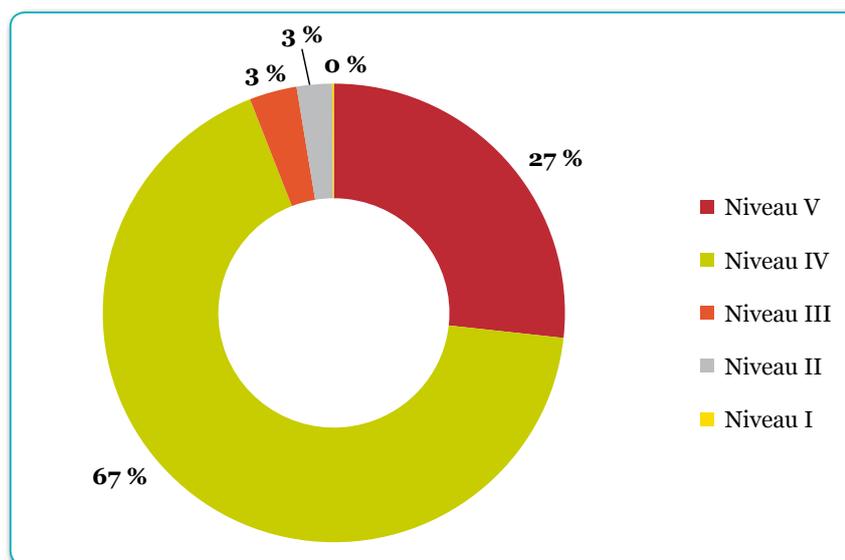
Qui sont-ils ? Quelles sont les domaines qui attirent le plus ? Comment s'adaptent les organismes de formation et autorités de tutelle aux nouvelles utilisations du cheval ?

La synthèse ci-dessous donne un aperçu des éléments détaillés contenus dans le rapport complet « Emploi, métiers, formations filière équine », actualisé cette année par l'Observatoire métiers, emploi et formation de la filière équine (OMEFFE) d'équi-ressources. Téléchargeable gratuitement sous ce lien :

<http://www.equiressources.fr/information/observatoire-des-metiers/les-donnees-emploi-metiers-et-formations/rapport-national/index.html>

Qui se forme à quoi dans le cheval en 2014/2015 ?

7 apprenants sur 10 suivent une formation «filière équine» de niveau équivalent au Baccalauréat



Source : Ifce-OMEFFE, d'après ministères, FFE, CPNE-EE, organismes de formation, 2016

Figure 1 / Part des effectifs en formations «filière équine» en 2014/2015 par niveau de formation

1- Périmètre d'étude retenu : les formations inscrites au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), les formations non référencées au RNCP si celles-ci, en raison de leur forte spécialisation équine, ont un lien évident avec l'emploi du secteur cheval (ex. : le mastère «Sciences et management de la filière équine», le Certificat d'aptitude à l'insémination artificielle...). Certaines formations diplômantes, comme les BTS agricoles, les formations d'ingénieurs agricoles/agronomes ou de vétérinaires, ont une relation moins systématique à l'emploi équin. La majeure partie de leurs effectifs n'intègre pas le secteur du cheval. Ces formations ne sont donc pas intégrées dans le présent périmètre d'étude.

Les formations de niveaux équivalents ou inférieurs au baccalauréat réunissent 94% des apprenants.

La nomenclature des niveaux de formation

Niveau V : sorties après l'année terminale de CAP/BEP ou de 2nd cycle général et technologique avant l'année terminale (seconde ou première)

> CAP agricole, Assistant Animateur d'Équitation, Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT)...

Niveau IV : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandon des études supérieures sans diplôme.

> Bac professionnel, Accompagnateur de tourisme équestre (ATE), Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS)...

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans

> Brevet de technicien supérieur (BTS) agricole, Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DEJEPS)...

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à Bac + 2 ans

> Licence, licence professionnelle, Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports (DESJEPS), mastère « Sciences et management de la filière équine » (MESB), Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires, Ingénieur agronome...

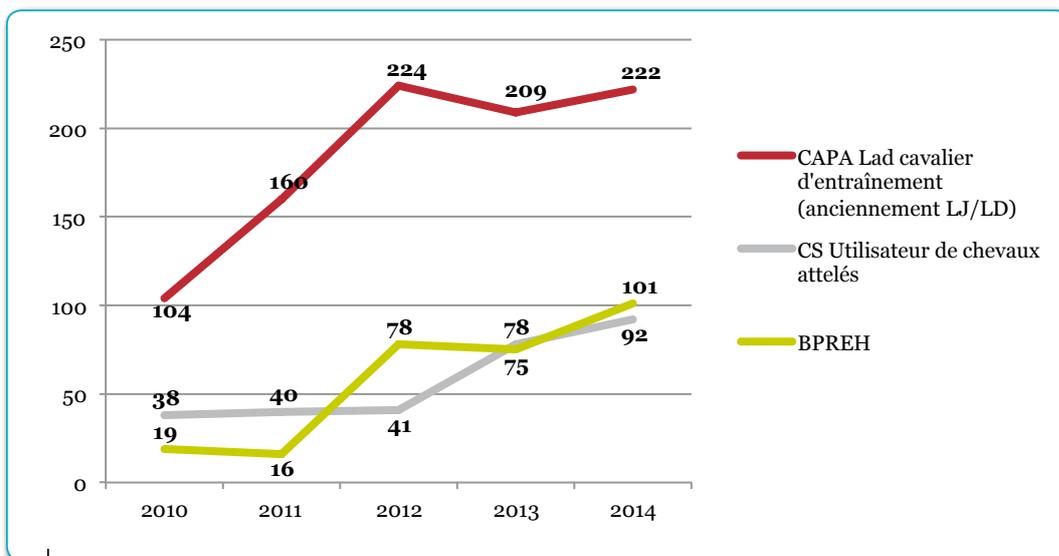
Au-delà du Bac, presque aucun diplôme de niveau III ne dispose d'une spécialisation équine réelle. Seul le Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) perfectionnement sportif (mention dressage, concours complet d'équitation, concours de saut d'obstacle et polo) est destiné exclusivement au marché de l'emploi équin.

A partir du niveau II, 4 licences professionnelles, 2 licences et le Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS) sont clairement destinés au marché du travail de la filière cheval, ainsi que le mastère « Sciences et management de la filière équine » (MESB).

Malgré une baisse de -7% de ses apprenants entre 2012 et 2014, le ministère de l'Agriculture reste la principale tutelle des formations de la filière

Le CAP agricole Soigneur d'équidés et le Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH) sont les piliers des formations agricoles. Ils comptabilisent à eux seuls 86% des effectifs en formations agricoles équines à la rentrée 2014. Depuis 2012, leur fréquentation chute chacune de 8% en termes d'effectifs. La suppression du Bac professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) option élevage et valorisation du cheval en 2013 se fait directement ressentir sur cette période. Aussi, les jeunes semblent avoir des difficultés à trouver un maître d'apprentissage pour suivre le CAP agricole Soigneur d'équidés. Cette formation ne bénéficie en effet plus d'une reconnaissance unanime par les professionnels qui recherchent davantage des ouvriers agricoles que des jeunes soigneurs, passionnés de cheval.

Ces deux formations phares ne sont pas les seules à voir leurs effectifs diminuer entre 2012 et 2014 : le CAP agricole Maréchal-ferrant, le Certificat de Spécialisation (CS) « Education et travail des jeunes chevaux » et les certificats d'aptitude en reproduction équine voient également leurs effectifs diminuer sur cette période.

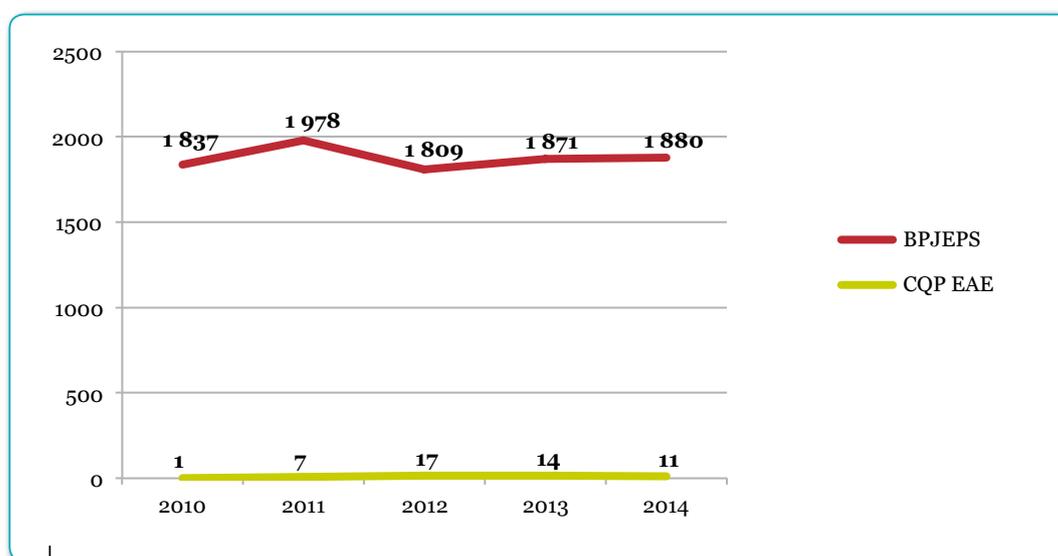


Source : Ifce-OMEFFE, d'après MAAF, 2016

Figure 2 / Les formations agricoles équestres qui voient leurs effectifs augmenter entre 2012 et 2014

Entre 2012 et 2014, c'est le **Certificat de Spécialisation Utilisateur de chevaux attelés (CS UCA)** qui connaît la plus forte augmentation de ses effectifs. Cette tendance peut s'expliquer par l'engouement de la population pour le retour aux utilisations du cheval en ville et en milieu agricole. Aussi, ces formations agricoles de niveau V attirent un public extérieur à la filière, souhaitant se reconverter car en quête d'un changement dans leur quotidien professionnel. Les effectifs en **Brevet professionnel de responsable d'entreprise hippique (BPPREH)** ne cessent également de croître régulièrement depuis 2010. Aussi, après une envolée de ses effectifs entre 2010 et 2012, la seule formation consacrée exclusivement aux métiers des courses hippiques, le **CAP agricole Lad Cavalier d'Entraînement (LCE)**, connaît en 2013, suite à la rénovation de son diplôme, une nette chute de ses effectifs. En 2014, la fréquentation de cette formation repart à la hausse (+6% d'effectifs par rapport à 2013).

Les formations sportives équestres arrivent en 2e position avec +4% d'effectifs entre 2012 et 2014



Source : Ifce-OMEFFE, d'après MVJS, 2016

Figure 3 / Evolution des effectifs en formation BPJEPS Activités équestres et CQP

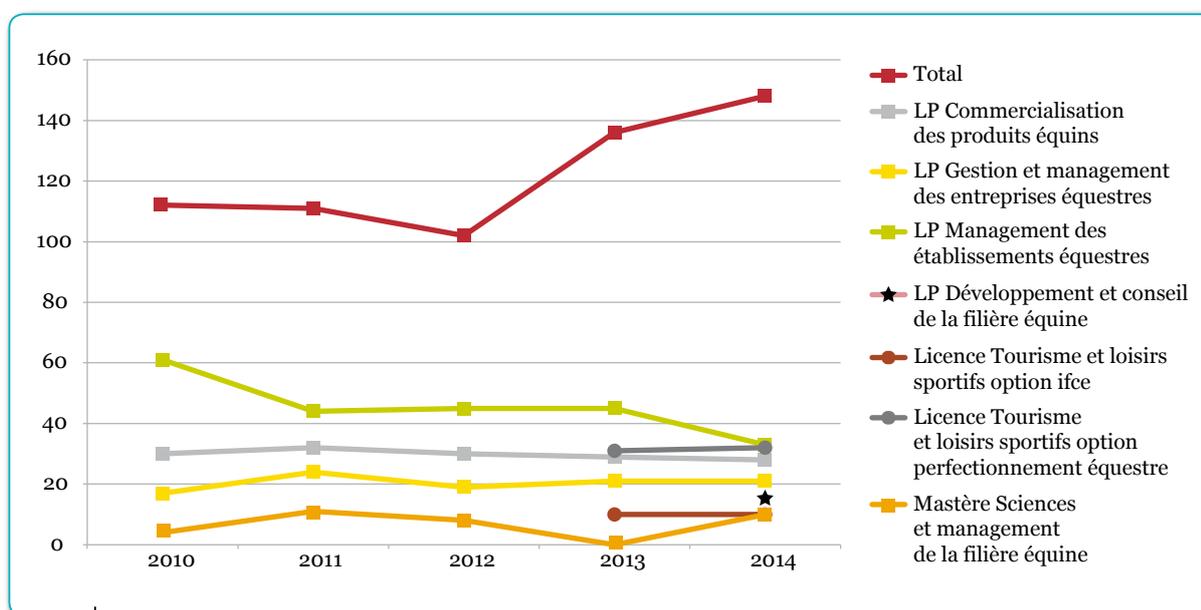
Les formations **d'enseignants d'activités équestres** et particulièrement, le BPJEPS Activités équestres, est le pilier de ce domaine. Diplôme d'Etat de référence, il comptabilise à lui seul 72% des effectifs en formations sportives en 2014. Mis à part un pic en 2011, les effectifs en BPJEPS se stabilisent autour de 1 850 apprenants par an.

Les formations **d'entraîneurs et d'instructeurs**, après une envolée de leurs effectifs suite à la création des diplômes du DEJEPS et DESJEPS perfectionnement sportif en 2011, voient leurs effectifs diminuer sur la période 2012-2014.

Pour les formations destinées à **l'encadrement du tourisme équestre**, alors que les effectifs baissent en BPJEPS mention Tourisme Équestre, ceux de l'Accompagnateur de tourisme équestres (ATE) ont augmenté de 21% entre 2012 et 2014 malgré une baisse en 2014. Cette tendance peut s'expliquer par le fait que les compétences apportées dans le BPJEPS Tourisme Equestre ne semblent pas suffisantes pour les personnes qui veulent réellement s'orienter vers ce métier : la place prise par les contenus liés à l'enseignement et l'approche pédagogique est importante, au détriment d'approfondissements liés à la randonnée et au tourisme (notamment l'organisation de randonnées-bivouac sur plusieurs jours). D'ailleurs, des équivalences existent afin de compléter les savoirs acquis dans l'une ou l'autre des formations.

Concernant les formations destinées au **métier d'animateur**, les effectifs de la FFE sont en hausse régulière depuis 2010. Le titre d'Animateur poney a été remplacé en 2012 par le titre d'Animateur Assistant d'Equitation (AAE). En 4 ans, la formation AAE s'est révélée être attractive grâce à son côté généraliste et accessible (1er niveau de compétence), à prérogatives ouvertes. Les formés sont plus polyvalents qu'avec la formation précédente d'Animateur poney.

Augmentation de +45% des effectifs en formations supérieures au niveau Bac + 2 ans



Source : Ifce-OMEFFE, d'après organismes de formation, 2016

Figure 4 / Evolution des effectifs en licence, licence professionnelle et MESB

En 2010, seules trois licences professionnelles étaient orientées « filière équine ». En 2014, on en compte six. Le développement de ces formations peut s'expliquer par un facteur politique au niveau européen : les pays membres de l'Union Européenne ont fait de la professionnalisation des études supérieures une des priorités de leur politique éducative avec deux perspectives : permettre une bonne insertion professionnelle et satisfaire les besoins des entreprises. Ainsi,

l'un des objectifs de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD)² est le développement de la professionnalisation des études supérieures.

Créé en 2008, le mastère spécialisé « science et management de la filière équine » (label de la Conférence des Grandes Ecoles) est la seule formation de niveau I spécifiquement dédiée à la filière équine en France. La formation de cadres généralistes et polyvalents ayant une connaissance fine de la filière a été conçue comme un levier pour la structuration, le développement et la croissance de l'activité économique dans ces domaines.

Les réformes et nouveautés dans le paysage des formations « filière équine »

La rénovation du BPJEPS spécialité Activités équestres

Le BPJEPS spécialité Activités équestres mention Equitation/Tourisme équestre/Attelage/Western/Equitation de travail et tradition est rénové pour devenir le BPJEPS spécialité «Éducateur sportif» mention «Activités équestres». 3 options pourront être choisies par le stagiaire : «initiation poney, cheval», «approfondissement technique» ou «équitation d'extérieur».

Le niveau des tests d'entrée a été ajusté pour mieux sélectionner les candidats.

Aussi, la réforme a eu pour objectif de simplifier et rénover l'architecture du BPJEPS et de mieux l'articuler avec les autres certifications délivrées dans les champs des métiers du sport et de l'animation.

Pour cela, le nombre d'Unités Capitalisables (UC) est réduit de 10 à 4 dont 2 sont transversales, quelle que soit la spécialité, et 2 spécifiques à la mention choisie par l'apprenant. Cet allègement permettra d'aligner la structuration du BPJEPS sur celle du DEJEPS et du DESJEPS et d'harmoniser les modalités de certification au niveau national.

Cf. Arrêté du 31 octobre 2016 et ses annexes

La rénovation des CAP agricoles Maréchalerie, Lad-Cavalier d'entraînement et Soigneur d'équidés

Elle prend en compte les facteurs d'évolution pour mieux s'adapter aux besoins professionnels (hausse de la TVA, ouverture des droits aux aides de la PAC, hygiène et sécurité, agro-écologie, bien-être animal, mécanisation, numérique, développement durable). Les nouveaux éléments introduits répondent plus à un besoin de formation en vue de poursuite d'études (puisque le CAP agricole s'inscrit aujourd'hui dans un cursus possible CAP agricole - Bac professionnel) qu'à des besoins professionnels. Le CAP agricole Maréchalerie sera désormais appelé CAP agricole Maréchal-ferrant ; le CAP agricole Soigneur d'équidés change de nom au profit de Palefrenier-soigneur.

La création d'un nouveau CAP agricole : le CAP agricole Métiers de l'agriculture support équin et valorisation du cheval.

Le CAP agricole Palefrenier-soigneur est davantage orienté vers les emplois dans les centres équestres, écuries de propriétaires... qui nécessitent un entretien physique des chevaux (longe, marcheur...), et le CAP agricole Métiers de l'agriculture support équin est plus orienté vers l'élevage (conduite de la reproduction et soins aux jeunes, conduite des cultures ou du pâturage).

² - Mesure mise en place en 2004, modifiant le système d'enseignement supérieur français pour l'adapter aux standards européens

Les inscriptions au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

De nouvelles formations de la filière équine ont été inscrites au RNCP ces dernières années. Elles s'inscrivent dans l'émergence de nouvelles utilisations du cheval à des fins thérapeutiques ou de réinsertion sociale ainsi que dans l'attrait de la population pour le bien-être animal.

Demandes accordées : Les formations d'équicien (Association Equit'aide handi-cheval Lorraine) et d'ostéopathe animalier (Syndicat des formations en ostéopathie animale exclusive) y sont dorénavant inscrites, garantissant ainsi une reconnaissance à l'échelle du territoire national de leurs référentiels de formation.

Demandes en cours :

- le mastère « Sciences et management de la filière équine » (MESB) (Agrosup Dijon)
- le titre professionnel de Technicien dentaire équin (Fédération Française des Techniciens Dentaires Equins)
- le brevet d'artisan sellier-harnacheur (ESCE Site du Pin)
- la formation Cavalier préparateur de jeunes chevaux de Concours de saut d'obstacles (ESCE Site du Pin)

Une filière attractive et intégratrice

L'attractivité de la filière équine persiste toujours. Les effectifs en formation augmentent dans la filière sport même s'ils restent majoritaires dans la filière agricole. En lien avec un marché du travail dont les emplois requièrent, pour plus de 80% d'entre eux, des qualifications de niveau V ou IV, les apprenants « filière équine » sont majoritairement concentrés dans ces niveaux de formation (94% en 2014/2015).

L'insertion professionnelle reste possible à des niveaux de qualification variés et pour des publics diversifiés. Toutefois, la spécificité du cheval, être vivant au cœur d'un dispositif de formation, et la relation affective qu'établissent avec lui de nombreux jeunes, confèrent aux formations de la filière équine une dimension spécifique. Ces formations sont souvent intégrées par « passion », sans que l'élève ne mesure véritablement les implications professionnelles de son choix.

Ainsi, au contact de la réalité, de nombreux jeunes poursuivent leurs études ou optent, rapidement après leur entrée sur le marché du travail, pour une réorientation professionnelle. Ceci contribue à un turnover important, à l'origine de difficultés d'ajustement sur le marché du travail. Il n'en reste pas moins que ces formations peuvent être des instruments d'insertion scolaire et professionnelle, pour des publics particulièrement jeunes et qui ne trouvent pas toujours leur voie dans l'enseignement général.

GLOSSAIRE

- BEP** : Brevet d'études professionnelles
- CAP** : Certificat d'aptitude professionnelle
- CPNE-EE** : Commission paritaire nationale de l'emploi dans les entreprises équestres
- CQP EAE** : certificat de qualification professionnel Enseignant animateur d'équitation
- ESCE** : Ecole supérieure du cheval et de l'équitation
- FFE** : Fédération française d'équitation
- MAAF** : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- MVJS** : Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports
- OMEFFE** : Observatoire métiers, emploi et formation de la filière équine
- RNCP** : Répertoire national des certifications professionnelles